

Délibération du Conseil Municipal**D.2024 - 056****ACTE : 8.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 Août à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE.
MRS CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN.

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD.
M. BERTHAUX A M. CAM.

Excusé(e)s / Absent(e)s : MME NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA
Secrétaire : MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation : 21/08/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE POLYVALENT ANTOINE BOURDELLE**

Visas juridiques

- Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux délibérations des conseils municipaux.
- Code de l'éducation, notamment les articles L.111-1 et suivants relatifs aux missions du service public de l'éducation.

Considérants

- Considérant l'importance de renforcer les liens entre l'éducation et le monde professionnel,
- Considérant l'engagement de la collectivité de Lauzerte en faveur de la réussite éducative et professionnelle des jeunes,
- Considérant la nécessité de formaliser les partenariats existants pour une meilleure coordination des actions,
- Considérant l'intérêt de développer des actions communes pour l'information, l'orientation et la formation professionnelle des jeunes,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'équipe du Lycée Antoine Bourdelle tient à saluer l'engagement de la collectivité de Lauzerte auprès des jeunes de leur établissement, futurs salariés. Afin d'officialiser cet engagement, le lycée propose de signer une convention de partenariat. Cette convention, d'une durée de 3 ans, prévoit des rencontres annuelles pour évaluer les opérations et peut être modifiée ou résiliée par courrier, ne contient aucun engagement financier en tant que tel, mais scelle le partenariat déjà existant et liste le champ des possibles en matière d'actions communes.

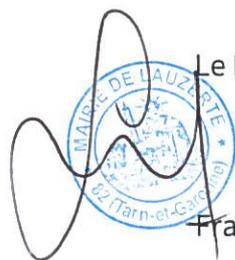
Le Lycée Polyvalent Antoine Bourdelle de Montauban, un établissement public accueillant 2450 élèves et proposant des formations allant du CAP aux formations post-bac, souhaite conclure un partenariat avec la commune. Ce partenariat vise à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, en cohérence avec les orientations ministérielles et académiques relatives aux relations école-entreprise. Le lycée s'engage à informer les élèves sur les métiers de l'entreprise, à réaliser des prestations pour celle-ci, et à faciliter les périodes de formation en milieu professionnel. De son côté, la commune s'engage à participer aux actions d'information sur les métiers, à accueillir des élèves en stage, et à soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle. Le partenariat inclut également des engagements mutuels en matière de confidentialité, de responsabilités, et de communication.

Si la collectivité est d'accord, il lui est demandé de bien vouloir remplir le formulaire en ligne afin d'alimenter la base de données des entreprises partenaires et concevoir une première mouture de plan d'action commun sur lequel il sera possible d'échanger lors d'une rencontre à programmer au sein du lycée Bourdelle ou dans les locaux de la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la convention de partenariat avec le Lycée Polyvalent Antoine Bourdelle.
- **AUTORISE** : Monsieur Le Maire à signer la convention pour 3 ans et ses renouvellements éventuels.
- **ACCEPTE** : de remplir le formulaire en ligne afin d'alimenter la base de données des entreprises partenaires et concevoir une première mouture de plan d'action commun.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
François LE MOING